Accès au service « Contrats de prêt » pour les responsables légaux

1 – Les responsables légaux se connectent à l'ENT de l'établissement.

2 – Dans le menu, cliquer dans la rubrique « e-services » sur « Tablette : Contrat de prêt – accès parents »

3 – Dans la fenêtre « Votre consentement est requis », cliquer sur « Oui » pour autoriser le service à récupérer certaines informations personnelles (noms, prénoms, date de naissance) nécessaires à la signature du contrat de prêt, puis cliquer sur « Valider ».
En cliquant sur « Non », vous devrez vous rapprocher de l'établissement pour remplir et signer le document au format papier.

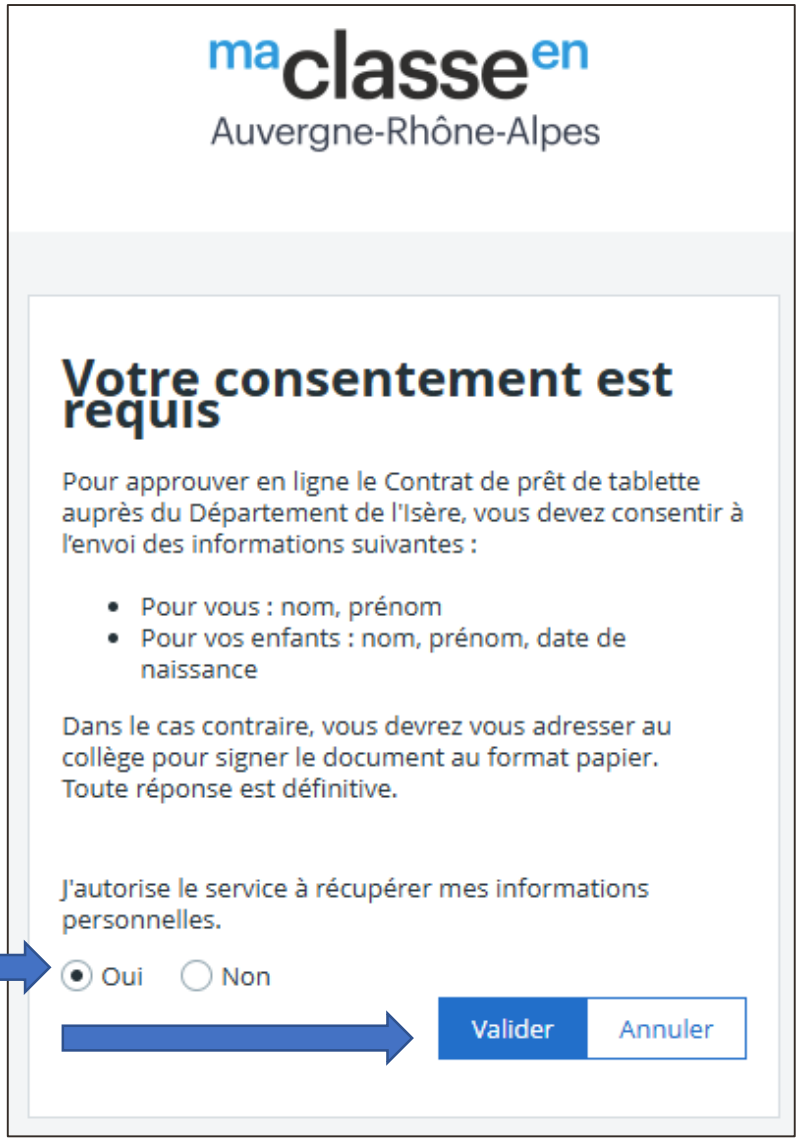

4 – Sur la page du contrat de prêt, prendre connaissance des conditions de prêt puis cliquer sur la case à gauche du nom de l'enfant concerné ainsi que sur la case à gauche de la mention « J'ai compris les termes du contrat » et, enfin, cliquer sur « Je m'engage à respecter les termes ».

5 – Une fois la signature électronique effectuée (étape précédente), cliquer sur le bouton « Télécharger » pour obtenir une copie du contrat de prêt signé.